

## **RAPPORT FINAL**

### **L'émergence d'acteurs associatifs musulmans dans la sphère publique en Suisse**

Prof. Mounia Bennani-Chraïbi (IEPI-CRAPUL, Université de Lausanne)

Chargée de recherche : Sophie Nedjar

Assistante de recherche : Samina Mesgarzadeh

Depuis les années 1960, les musulmans de Suisse tendent à s'organiser. Ils produisent un paysage associatif<sup>1</sup> d'autant plus diversifié que les collectifs se fondent tantôt sur la base d'une origine nationale, tantôt autour de la seule appartenance à l'islam. L'objectif de cette recherche consiste à analyser ces modalités d'organisation et, plus précisément, à se demander dans quelle mesure la constitution d'associations regroupant des musulmans traduit-elle la volonté de représenter l'islam dans la sphère publique suisse.

Selon l'hypothèse de départ, l'émergence d'acteurs collectifs musulmans incarne la formation progressive de tribunes de représentation de l'islam en Suisse. Or, au cours de l'enquête\*, un paradoxe est apparu. D'une part, l'organisation des musulmans dans le cadre d'associations et de fondations est attestée empiriquement. D'autre part, dans le mouvement de construction de l'islam comme problème\*, les discours des autorités publiques, relayés par les médias avant d'être réappropriés par les acteurs musulmans, mettent en avant l'idée d'un « manque d'organisation » des musulmans et d'une difficulté à trouver de « bons » interlocuteurs individuels ou collectifs qui seraient « représentatifs » de l'islam en Suisse. Comme ailleurs en Europe, l'absence d'une église musulmane serait presque déplorée.

Cette étude permet d'éclairer un tel paradoxe en montrant que le processus d'organisation de l'islam en Suisse entre associations locales, unions cantonales et faîtières nationales est façonné par un double mouvement : proactif et réactif.

- La posture proactive caractérise les initiatives impulsées par des acteurs musulmans, essentiellement à l'échelle locale, pour définir et atteindre des objectifs en fonction des besoins qui émergent au sein des populations musulmanes, notamment en matière d'organisation du culte. A ce niveau, c'est l'entre-soi qui prédomine.

- En réaction aux incitations extérieures, des démarches visent la représentation des musulmans de Suisse :

- A un premier niveau, des actions sont entre autres initiées par les acteurs du dialogue interreligieux et par les autorités publiques, qui construisent les problèmes, les mettent sur agenda et, dans la foulée, sollicitent des interlocuteurs musulmans.
- A un second niveau, des actions sont mises en œuvre par des acteurs musulmans en réaction à la constitution de l'islam comme problème dans la sphère publique.

Les deux logiques coexistent et se répercutent sur la nature des interactions et des actions mises en œuvre.

Ainsi, les objectifs et les enjeux qui sous-tendent la création et le devenir des associations locales revêtent plutôt un caractère proactif (I). En revanche, les dynamiques de regroupements cantonaux et nationaux sont essentiellement réactives. Bien davantage, l'orientation des politiques menées par les autorités cantonales infléchit les processus de constitution des unions cantonales (II). D'une échelle à l'autre, ce ne sont pas les mêmes acteurs qui se hissent au devant de la scène qu'il s'agisse d'entretenir des liens de sociabilité, d'organiser le culte ou de s'ériger en porte-parole. En réaction à l'initiative et à l'adoption de la disposition constitutionnelle interdisant la construction de nouveaux minarets, les vocations à représenter les musulmans de Suisse se démultiplient (III).

---

<sup>1</sup> Les astérisques renvoient à des encadrés.

### **L'enquête de terrain**

L'enquête de terrain a porté sur une cinquantaine d'organisations locales, cantonales et nationales, en privilégiant les cantons de Bâle (Bâle-Ville et Bâle-Campagne), de Genève et du Tessin, sélectionnés en fonction de leurs positions géographique, frontalière, et du fait de la diversité des populations musulmanes qu'ils abritent. Elle repose sur un protocole d'enquête par observation et entretiens semi directif. Entre 2008 et 2010, 82 entretiens (de 90 à 240 minutes) ont été menés auprès de responsables associatifs locaux, cantonaux (70), et nationaux (5), ainsi qu'auprès de représentants des autorités (6) et d'un pasteur.

### **Question de vocabulaire : musulman, islamique, islamiste**

Suivant les propositions de Henry Laurens, « **“musulman”** signifie tantôt une identité religieuse, tantôt une appartenance communautaire, voire nationale [...]. Dans l'usage linguistique arabe, “musulman” renvoie aux personnes tandis qu' **“islamique”** réfère aux êtres inanimés, institutionnels [...] il existe un usage différent en français qui distingue une gradation par rapport à la religion : le monde musulman, la ligue islamique. Ainsi “musulman” renverrait à un état de fait tandis qu' “islamique” à une intention » (Laurens, 2000). Quant à **l'islamisme**, il renvoie à « l'utilisation en politique, dans les enceintes nationales arabes ou dans l'arène Nord/Sud, des ressources mobilisatrices de la religion et de la culture musulmane » (Burgat, 2006, p. 79). Dans cette étude, le mot « musulman » qualifie les acteurs et les actions qui se réclament de ou qui se réfèrent à l'islam en tant que religion, identité ou appartenance culturelle.

### **Quelques chiffres**

D'après le recensement fédéral, en 2000, la Suisse compte plus de 310 000 musulmans, soit 4% de la population. Les groupes les plus importants sont les ressortissants de l'ancienne république de Yougoslavie (55%), les Turcs (19,5%), les Suisses et les personnes originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (6%). Concernant la répartition géographique, la partie alémanique abrite essentiellement des migrants de Turquie et des pays balkaniques ; alors que la Suisse romande compte davantage de musulmans originaires d'Afrique du Nord. A un autre niveau, on peut distinguer quatre vagues de migrants de confession musulmane : la première, au cours de l'après-guerre, se compose de diplomates, de personnes très qualifiées et d'étudiants ; la seconde, à partir des années 1970, de travailleurs immigrés ; la troisième de demandeurs d'asile venant de Turquie, de Bosnie, du Kosovo ; enfin une migration d'Afrique sub-saharienne.

### **Organisations, associations et fondations**

Le terme « organisation » est utilisé de manière générique pour désigner les associations, les fondations, mais aussi des groupes informels. Tous incarnent une mobilisation volontaire d'individus dans le cadre d'un groupe plus ou moins structuré, plus ou moins durable, en vue de concrétiser des objectifs collectifs.

54 organisations ont été touchées par l'enquête.

- Sur les 39 organisations locales, 29 groupes optent pour la forme associative au sens des articles 60ss. du Code civil ; 5 font le choix de la fondation (art.80ss.) ; un groupe se dote parallèlement d'une association et d'une fondation ; 3 groupes n'adoptent pas de forme juridique spécifique. Quel que soit leur statut, elles se consacrent principalement à l'organisation de la prière collective, de cours de langue et de religion, tout en offrant des espaces de sociabilité (voir annexe).

- Les 2 unions cantonales sont des associations.

- Sur 13 organisations nationales, une seule opte pour le statut de fondation.

La fondation est une forme juridique qui implique l'existence d'un capital de base. Elle est moins dépendante des cotisations de ses membres ; ses ressources proviennent essentiellement de donations externes par des bailleurs de fonds, privés ou étatiques (notamment des pays du Golfe et la Turquie). Elle permet d'accéder plus facilement à une reconnaissance d'intérêt public.

### **La construction de l'islam comme problème dans le débat public en Suisse**

L'islam est constitué en tant que problème sur la sphère publique suisse au croisement de plusieurs temporalités :

- Une temporalité mondiale suite aux événements du 11 septembre 2001, des attentats de Madrid en 2004, de Londres en 2005, et de l'affaire dite des « caricatures de Mahomet » en 2005.

- Une temporalité nationale notamment depuis la campagne de la votation sur les naturalisations facilitées des étrangers de deuxième et troisième génération en 2005. Son point culminant est atteint lors de la votation visant à introduire la disposition constitutionnelle interdisant la construction de nouveaux minarets en 2010.

- Une temporalité plus localisée en lien avec la médiatisation polémique de différentes « affaires ».

Peu à peu, l'islam est construit comme un épouvantail ; l'usage de la thématique devient porteur sur le plan politique et médiatique.

*Voir à ce sujet : [www.pnr58.ch](http://www.pnr58.ch) -> Projets -> Religions, médias et politique -> La différence religieuse, un problème au cœur du débat politique*

## **I – UN PAYSAGE ASSOCIATIF LOCAL FOISONNANT**

Au niveau local<sup>2</sup>, la création d'une association ou d'une fondation repose sur une dynamique avant tout proactive et les objectifs qui la sous-tendent recouvrent plusieurs aspects de la vie sociale. La dimension religieuse ou culturelle n'est pas l'unique moteur. Plusieurs facteurs sont à l'origine du foisonnement associatif. Les musulmans de Suisse\* constituent une mosaïque culturelle et nationale. Ils sont nés suisses ou sont arrivés dans la Confédération par vagues d'immigration ou d'exil, en quête d'un avenir meilleur, fuyant la misère, la guerre, ou la persécution dont ils ont fait l'objet au nom de leur appartenance ethnique, de leur engagement de gauche, « islamiste », ou « anti-islamiste »\*. A partir de là, les préoccupations de ceux qui créent une association ou une fondation sont plurielles. A côté des premières organisations imprégnées par les enjeux régionaux arabo-musulmans (I-1), se constituent des associations autour d'origines culturelles et nationales communes (I-2), d'autres marquées par des différenciations dogmatiques (I-3) ou politiques (I-4). Par ailleurs, des actions collectives font entendre des voix féminines (I-5), juvéniles (I-6), et élargissent le champ d'action sociale (I-7).

### **I – 1. Au commencement, la prégnance des enjeux régionaux arabo-musulmans**

La première génération des associations et fondations musulmanes émerge pendant les années 1960 au croisement de deux dynamiques. En Suisse et plus globalement en Europe, la sédentarisation de populations musulmanes produit une demande croissante de lieux de culte. A l'échelle de l'espace régional arabo-musulman, la « guerre froide arabe » met au devant de la scène l'Egypte de Gamal Abdel Nasser (1956-1970), héros du panarabisme, et l'Arabie Saoudite, gardienne des lieux saints, chancre du panislamisme. C'est dans cette conjoncture que la Ligue islamique mondiale est créée en 1962 sous l'égide du Prince Fayçal. La famille royale saoudienne soutient par ailleurs des organisations et des acteurs agissant au nom de l'islam en Europe et ailleurs. Le Centre islamique de Genève (CIGE), fondé en 1961 par Saïd Ramadan (1926-1995), fidèle et gendre de Hassan al-Bannâ, fondateur des Frères Musulmans persécutés en Egypte est la première association en Suisse à bénéficier des subsides saoudiens. Mais, en 1971, se produit une rupture trahissant la volonté d'autonomisation de la part des dirigeants du CIGE face à un bailleur de fonds perçu comme intrusif.

Le boom pétrolier des années 1970 accompagne les tentatives de l'Arabie Saoudite d'assurer son hégémonie régionale par l'activation du registre islamique. En 1975, les Saoudiens créent l'Institut islamique, le second établissement musulman à Genève, et construisent une mosquée au Petit-Saconnex, inaugurée le 1<sup>er</sup> juin 1978, par le roi d'Arabie Saoudite Khaled Bin Abdulaziz et le président de la Confédération Willi Ritschard. A cette époque, l'islam n'est pas « un problème », il est avant tout la religion de ressortissants des pétromonarchies, qui placent leur argent dans les banques suisses. C'est donc dans des conditions favorables que la Fondation culturelle islamique de Genève est créée et qu'une mosquée architecturale, avec un minaret haut de 22 mètres, est fêtée. La Fondation dispose d'un capital immobilier à Genève, dont les revenus permettent de salarier des imams, du personnel administratif et des enseignants<sup>3</sup>.

Une telle genèse pèse de manière différenciée sur le devenir des organisations. D'une part, l'émergence de nouveaux défis contribue à des recompositions et à la redéfinition des

---

<sup>2</sup> Une association ancrée localement dans un territoire (quartier, commune, canton-ville) agit à une échelle distincte des regroupements cantonaux et fédéraux.

<sup>3</sup> En 2004, elle obtient la reconnaissance d'institution d'intérêt public. Ce statut permet une exonération d'impôt sur le capital, principalement constitué par des propriétés immobilières. Il est obtenu par la Fondation dans la république laïque de Genève, du fait des activités sociales et éducatives menées par celle-ci.

objectifs et des activités. D'autre part, l'implication des bailleurs de fonds est tantôt ponctuelle, tantôt continue. En 2009, ces derniers demeurent à l'écart des débats engendrés par la campagne contre la construction de minarets, mais des figures issues des organisations qu'ils ont soutenues à un moment ou à un autre ont émergé dans la sphère publique helvétique *via* la médiatisation des « affaires » qui ont défrayé la chronique nationale et internationale.

## **I – 2. Préserver ses origines culturelles et s'intégrer**

Préserver les origines culturelles de leurs membres tout en veillant à leur intégration est l'enjeu qui sous-tend la constitution d'organisations rassemblant des musulmans autour d'une origine nationale commune. Des associations « culturelles »<sup>4</sup> regroupent des Turcs, des Bosniaques et des Albanais appartenant aux vagues d'immigrations de travail, puis à celles correspondant à l'éclatement de la Yougoslavie. Par delà la pratique religieuse, d'autres objectifs communs les caractérisent : parler la même langue, vivre l'islam tel qu'il a été réapproprié et vécu dans le pays d'origine, transmettre cette partie de l'identité à ses enfants, entretenir des liens de sociabilités imprégnés d'une mémoire, d'un destin et d'un horizon plus ou moins partagés.

Les soucis de transmission de la culture d'origine et d'entre-soi s'enchevêtrent avec une volonté d'ancrage dans la société helvétique et d'accompagnement des adhérents dans l'approfondissement de leur intégration. Ainsi, ces associations font souvent une référence explicite à la Suisse dans leur nom même. Elles se déclarent de Suisse, de Bâle, de Genève, de Lugano ou d'une vallée italophone des Grisons et marient symboliquement leur pays d'origine à leur terre d'accueil. Sur un autre plan, leur émergence incarne un processus d'acculturation aux répertoires disponibles en Suisse. Des responsables associatifs invoquent le modèle d'organisation des premiers immigrés de travail en Suisse (Italiens, Espagnols, Portugais, Yougoslaves, etc.) qui ont fondé des cercles de sociabilité, où ils se rendaient avant de disposer eux-mêmes d'un espace. D'autres se sont inspirés de l'exemple des premières générations d'associations initiées par des musulmans. Pour établir leurs statuts, tous ont sollicité l'aide et les conseils de personnes informées au sein de leur entourage.

## **I – 3. Des liens différenciés avec le pays d'origine**

Des différenciations dans le lien avec le pays d'origine contribuent à la diversification du paysage associatif musulman local. Ainsi, plusieurs associations turques voient le jour entre 1972 et 2004 dans les aires cantonales bâloises, en lien étroit avec les luttes politiques qui se déroulent en Turquie. Elles se consacrent toutes à l'organisation des pratiques religieuses collectives. Toutefois, les tensions politiques importées de l'espace national d'origine entraveraient le partage d'une même association. Deux clivages principaux sont observés. Le premier fait écho à la lutte pour la production du sens islamique en Turquie ; il distingue ceux qui acceptent le contrôle exercé par les autorités religieuses turques de ceux qui le refusent. Ainsi, des associations se rattachent à la Diyanet, Direction des affaires religieuses de la Turquie, qui encadre et contrôle à travers des organes consulaires les activités associatives de ses ressortissants dans les pays d'immigration et salarie des imams formés en Turquie. En revanche, une association se rallie à une faïtière en Suisse, proche du Mili Görüs (La voie nationale religieuse), une organisation islamique créée en Allemagne par l'ancien premier ministre turc Neçmettin Erbakan. La deuxième ligne de fracture sépare les sympathisants avec la cause kurde, de ceux qui se reconnaissent davantage dans les nationalistes turcs. Enfin, des

---

<sup>4</sup> L'adjectif culturel se retrouve souvent dans le nom même de l'association et renvoie implicitement à l'origine nationale des fondateurs. En revanche, dans le cas de la Fondation culturelle islamique de Genève, le terme se rapporte, au sens large, à la culture et à la civilisation qui se sont développées en lien étroit avec l'islam. A partir de là, s'il faut qualifier ces organisations, il s'agirait davantage d'« associations culturelles » que d'« associations ethniques ».

regroupements de « jeunes » aspirent à créer un espace « neutre et moderne », à distance aussi bien des conflits politiques turcs que des organisations faïtières qui coordonnent l'islam turc en Suisse.

#### I – 4. Des différenciations dogmatiques

##### **Les schismes dans l'islam**

Suite à l'assassinat en 656 de Othman, troisième calife, et de la bataille de Siffin en 657 se produit le premier grand schisme de l'islam à l'origine de l'apparition de trois grandes branches. Les partisans de Ali, cousin et gendre du Prophète Mohammed (époux de Fatima, père des deux petits-fils du prophète, Hussein et Hassan, imams du chiisme) considèrent alors que la succession doit revenir aux descendants du prophète ou aux membres de *Ahl al-Bayt* (gens de la maison du prophète). Les sunnites élargissent le cercle de l'éligibilité aux membres de la tribu du Prophète (les Quraychites) et se réclament de la tradition (*sunna*) du prophète. Quant aux kharijites, ce sont les partisans de Ali qui refusent l'arbitrage qui suit la bataille de Siffin (qui oppose Ali à Mouawiya, gouverneur de Damas et parent de Othman), affirmant qu'« il n'y a de jugement que celui de Dieu » et considérant que n'importe quel musulman, digne et apte, peut être élu calife, « même un esclave noir ». A partir de là, se développent trois conceptions du califat, trois traditions théologiques, et des fondements différenciés du droit islamique et de son application. Actuellement, l'on évalue que les musulmans sont à 84 % des sunnites, à 15 % des chiites (majoritaires en Irak, en Iran, au Liban, nombreux dans les pays du Golfe) et 1 % de kharijites (Afrique du Nord au Mzab et dans l'île de Djerba, sultanat d'Oman).

Des associations se constituent sur la base d'une différenciation dogmatique. L'Association Islamique d'Ahl El Beit, d'obédience chiite\* comme son nom l'indique, illustre ce cas de figure. L'augmentation d'une population musulmane chiite d'origines diverses et les liens d'interconnaissance qui s'y tissent contribuent à l'éclosion du projet associatif en 1992 à Genève<sup>5</sup>. A caractère religieux, l'association réunit ses adhérents autour de la prière collective du vendredi et des cérémonies religieuses (certaines demeurant spécifiques au chiisme), comme elle aspire à assurer la transmission de la « culture » d'origine aux enfants. Ici, le chiisme en partage tend à reléguer en arrière-plan les différences linguistiques et nationales : le prône du vendredi se fait en anglais. Toutefois, l'un des objectifs principaux affichés par l'association est « l'union des musulmans », les fractures entre chiites et sunnites étant attribuées aux « fanatiques des deux côtés » qui séviraient au Moyen-Orient, bien loin de la Suisse.

Le paysage associatif musulman local est sous-tendu par des identifications nationales, mais aussi par des différenciations d'ordre politique ou dogmatique. Dans la plupart des cas, les objectifs et les activités demeurent similaires ; ils sont toujours guidés par une volonté d'organiser la pratique religieuse collective et de transmettre la culture d'origine. Par delà la référence aux origines culturelles, nationales, aux liens différenciés avec le pays d'origine, ou aux particularités dogmatiques, des organisations se constituent peu à peu sur la base d'autres dimensions de l'identité, qui se croisent plus souvent qu'elles ne s'excluent.

#### I – 5. Des voix féminines

Dans le giron de plusieurs organisations, des groupes de femmes se réunissent de manière informelle ou structurée, selon une division sexuée des tâches et des activités. Les adhérentes offrent des enseignements religieux et linguistiques (langues du pays d'accueil) aux femmes nouvellement immigrées, de même qu'elles se chargent de cours d'arabe ou de la langue du pays d'origine, destinés aux enfants nés en Suisse.

<sup>5</sup> Sur son site, l'association se définit « centre islamique chiite » <http://www.12imam.ch/aiasge/home.php>, consulté mai 2010. En 2008, la Fondation islamique et culturelle d'Ahl El Beit est créée dans le but de gérer le capital de l'association. <http://www.12imam.ch/fica/home.php>, consulté mai 2010. Président de l'Association islamique et culturelle d'Ahl el Beit, entretien à Genève, mars 2008.

A Genève, le Collectif des femmes musulmanes se démarque de ce type de pratiques. A la fin des années 1990, il se forme afin de soutenir une enseignante genevoise qui s'est vu interdire le port du voile dans le cadre de son activité professionnelle<sup>6</sup>. Cet événement conduit d'autres femmes à se mobiliser collectivement autour de son cas. Les participantes ne se laissent pas séduire par la forme juridique de l'association, et expriment leur préférence pour une formule souple, qui ne cristallise pas les hiérarchies et responsabilise y compris les plus « timides », notamment celles qui se sentent particulièrement incompétentes du fait de leur immigration récente. Ensuite, le Collectif axe principalement ses activités autour de rencontres de discussions entre responsables associatifs musulmans. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Collectif n'existe plus, les obligations familiales et professionnelles des membres les ont conduit à cesser leurs activités. Mais cette action collective s'est poursuivie, sous la forme d'un engagement au niveau cantonal (I – 2.).

### **I – 6. Des voix juvéniles**

Comme les groupes de femmes, des groupes de jeunes sont mis en place par des associations : « club des filles musulmanes », « scouts musulmans ». Ils ne sont pas constitués par les jeunes, mais pour les jeunes (14-20 ans). Les objectifs sont divers : préserver les jeunes de la drogue et de la délinquance, les tenir à l'écart de « la permissivité qui se trouve dans la société occidentale »<sup>7</sup>, mais aussi des risques de dérives religieuses violentes. Les activités sportives et de sociabilité viseraient aussi bien la transmission d'une éducation conforme aux aspirations des parents, que la participation à un processus d'intégration.

Parallèlement, s'observe une forme d'autonomisation par rapport aux organisations précédemment fréquentées : des associations se créent autour d'une identification générationnelle. Certaines sont constituées par des jeunes célibataires qui sortent de l'adolescence et qui aspirent à ne plus dépendre des activités organisées, pour eux, par des adultes. D'autres sont fondées par des trentenaires mariés qui se définissent comme « jeunes » en raison des liens spécifiques qu'ils entretiennent avec la Suisse. Dans les deux cas, ils estiment que l'offre récréative existante ne correspond pas à leurs attentes. A partir de là, ils articulent des modèles d'activités « jeunes » à la référence musulmane, dimension importante de leur socialisation.

### **I – 7. Elargir le champ d'action sociale**

D'autres associations participent à cet élargissement du champ d'action sociale. Elles se réfèrent à l'islam de manière plus ou moins floue ; selon un responsable associatif, « on met un peu d'islam dans le ballon ». Elles tendent à se spécialiser dans un secteur d'intérêt particulier : sport, aide sociale, aide juridique, coaching, « médiation interculturelle », accompagnement des malades et de leurs familles, etc. Ce ne sont donc pas uniquement des responsables d'associations culturelles qui sont impliqués dans le processus d'organisation qui participe à la visibilité d'acteurs musulmans dans la sphère publique.

Ce panorama donne à voir à quel point les associations qui regroupent des musulmans recouvrent des investissements variés, y compris profanes. Le foisonnement de la vie associative locale ne résulte pas uniquement du processus de sédentarisation de populations

---

<sup>6</sup> Saisi d'un recours de droit public, formé le 25 novembre 1996 par la requérante qui dénonçait la violation de l'art. 9 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (CEDH, RS 0.101), le Tribunal fédéral (TF) confirme la décision du Conseil d'Etat de Genève par arrêt du 12 novembre 1997. La requête est ensuite rejetée par la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, le 15 février 2001. LA CEDH avait alors jugé « difficile de concilier le port du foulard avec le message de tolérance, de respect d'autrui et de non-discrimination que, dans une démocratie, tout enseignant doit transmettre à ses élèves ».

<sup>7</sup> Imam de la mosquée de Genève, entretien à Genève, avril 2008.

musulmanes. Si la préservation de la culture d'origine est au principe de la création d'organisations turques, bosniaques ou albanaises, bien d'autres finalités se dessinent, confortant l'hypothèse de l'émergence d'un islam suisse aux facettes multiples. Par delà les facteurs de différenciation, prévaut une dynamique proactive : l'objectif est d'offrir un cadre à des activités collectives sociales, culturelles, éducatives, et de divertissement ; le culturel ne constituant qu'une part des énergies déployées. Simultanément, l'ensemble de ces actions révèle un souci de s'ancrer en terre helvétique, qu'il s'agisse d'adopter le modèle juridique et organisationnel en vigueur en Suisse et/ou de valoriser l'appartenance à et le vécu dans la société suisse. A partir de là, qu'est-ce qui amène ces acteurs à tenter de se regrouper à l'échelle cantonale et nationale ?

## II – UNE ORGANISATION DE L'ISLAM A L'ECHELLE CANTONALE ET NATIONALE ?

### **La lutte pour le monopole de la production du sens islamique en terre d'islam**

« Organiser », « représenter » l'islam... Derrière ces énoncés, se dévoilent des préoccupations qui ne sont pas si éloignées de celles des gouvernants des pays musulmans, qu'ils soient « commandeur des croyants », « gardien des lieux saints », présidents d'une république « laïque » ou « islamique ».

Des historiens et des islamologues ont démontré que religion et politique n'ont jamais vraiment « fusionné » en terre d'islam, même du temps du prophète. Par ailleurs, à l'inverse de l'Eglise catholique, l'islam sunnite ne dispose pas d'une institution spécialisée, hiérarchisée, totalement autonome dans la production du sens, des normes, de l'« orthodoxie » islamiques, de manière à s'imposer à tous les musulmans pratiquants. Aussi, la pluralité prévaut sur le plan des traditions juridiques, théologiques et des pratiques religieuses. Gouvernants et opposants recourent au répertoire islamique pour y puiser des ressources de légitimation et de délégitimation ; les portes de la réinterprétation et de l'invention de la tradition sont grandes ouvertes.

A l'époque contemporaine, la massification de l'enseignement a paradoxalement démocratisé l'accès au religieux, amplifiant la « fragmentation de l'autorité sacrée » et la lutte pour le monopole de la production du sens islamique (Eickelman, Piscatori, 1996). Aussi, même dans les pays musulmans, les pouvoirs publics s'activent à « institutionnaliser » la gestion du religieux, et en tout cas à la soustraire aux voix concurrentes.

Un double mouvement caractérise les dynamiques associatives mobilisant autour de l'islam à l'échelle cantonale et nationale : d'une part, une dynamique de regroupement, de coordination par delà l'implantation géographique, la diversité des origines culturelles ou dogmatiques, les différences générationnelles et socio-économiques ; d'autre part, une logique de concurrence pour la visibilité, la représentation, l'imposition de « la » vision légitime de ce que doit être l'islam en Suisse.

### **II – 1. Les unions cantonales : une émergence tâtonnante**

Depuis la fin des années 1990, des associations locales se regroupent en unions cantonales dans un mouvement plutôt réactif que proactif. Des actions sont initiées par des acteurs externes qui sollicitent les acteurs associatifs musulmans. D'autres sont façonnées en lien étroit avec la construction de l'islam comme problème, et visent principalement la renégociation de l'image de l'islam dans la société suisse.

#### *II – 1. 1. La Basler Muslim Kommission, l'empreinte du dialogue interreligieux*

La genèse et le destin de l'union cantonale de Bâle portent la marque du dialogue interreligieux, relayé par le rôle actif du Bureau de l'intégration.

Dès 1987, un pasteur de l'Eglise réformée de la Petersgemeinde réunit un groupe de dialogue interreligieux à la Fondation islamique de la Friedensgasse. Ce faisant, il tente d'apaiser les inquiétudes de ses fidèles quand au projet de construction d'un centre islamique doté d'un minaret. Il insuffle l'idée de constituer « une commission musulmane », susceptible

d'être un « partenaire » privilégié des autorités. En 1997, la Basler Muslim Kommission (BMK) devient formellement une association, regroupant les associations et fondations de Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Son acte fondateur, en 1998, est la demande d'un carré musulman, rédigée par le pasteur, cosignée par le président de la BMK ; celui-ci est obtenu en 2000.

Peu à peu, la BMK devient l'interlocuteur musulman officiel des acteurs du dialogue interreligieux et des autorités cantonales. Elle adhère ainsi à l'Interreligiöse Forum Basel (Forum interreligieux de Bâle), une association fondée en 1999, qui rassemble délégués religieux et acteurs étatiques dont la coordinatrice pour les affaires religieuses du Bureau de l'intégration de Bâle-Ville. Ensuite, elle représente les musulmans dans le cadre de la Table Ronde des religions, une plateforme qui vise à institutionnaliser le dialogue entre les autorités publiques et les représentants de différentes confessions, sous la direction de la coordinatrice pour les affaires religieuses du Bureau de l'intégration. La BMK s'implique, enfin, dans le projet Zelt Abraham, « porté » par l'organisation Christlich-Jüdische Projekte et la BMK, soutenu par le gouvernement des deux Bâle, puis inauguré en octobre 2009 à l'Hôtel de ville de Bâle. Cette fois-ci l'enjeu est de promouvoir le « consensus » entre les trois monothéismes, l'égalité des droits et le droit à la différence.

Depuis sa création, la BMK est prise dans une dynamique réactive. Dans la politique cantonale de gestion de l'islam, ce sont davantage les autres acteurs interreligieux et étatiques qui définissent et inscrivent les problèmes sur l'agenda. Le rôle attribué à la BMK est celui d'un organe de consultation, une position pas toujours aisée à tenir. Modérateur de conflit lors du surgissement médiatique d'une affaire autour de l'abattage d'un mouton, « otage » d'une réglementation sur les cours de natation qui la met en porte-à-faux avec certains de ses membres, sa marge de manœuvre demeure particulièrement étroite.

## *II – 1. 2. L'Union des organisations musulmanes de Genève*

La création de l'Union des organisations musulmanes de Genève (UOMG) en 2006 trouve son origine dans des rencontres initiées dès 2003 par le Collectif des femmes musulmanes sous le label de « Participation citoyenne musulmane ». Peu à peu, se ressent la nécessité de constituer un regroupement cantonal, un « organe de coordination », ne serait-ce que par mimétisme avec les dynamiques en cours dans d'autres cantons (Fribourg, Vaud, etc.). Les responsables des organisations culturelles de Genève finissent par récupérer l'initiative. Tout en intégrant le projet à reculons, la Mosquée de Genève s'impose et obtient un nombre de voix prépondérant dans les prises de décision. Cependant, entre 2006 et 2009, l'Union est principalement centrée sur des luttes en lien avec l'inégale répartition des voix entre les membres.

Il faut attendre la campagne contre la construction de minarets pour que l'UOMG connaisse un nouvel élan. Ressurgit de plus belle l'idée de combler le « manque d'organisation » de l'islam en vue d'en forger une image positive. Les statuts sont modifiés pour intégrer des membres indépendants<sup>8</sup>, susceptibles de régénérer l'union. Dans cette nouvelle dynamique, une journée de portes ouvertes intitulée « A la découverte de l'islam à Genève » réunit neuf lieux de culte<sup>9</sup>. La démarche est soutenue par la Plateforme interreligieuse de Genève et par le Bureau de l'intégration. Certes, la politique de ce dernier à l'égard de l'islam demeure plutôt discrète; il s'agit davantage de répondre aux demandes qui lui sont adressées que de solliciter activement les acteurs associatifs. Pourtant, un islam

---

<sup>8</sup> Le nouvel article 3 al.3 stipule : « L'UOMG peut compter parmi ses membres des personnes indépendantes dont les compétences peuvent être utiles à l'association. Ces personnes doivent être élues lors de l'AG ». <http://www.uomg.net/index.php/statuts>, consulté en octobre 2010.

<sup>9</sup> Le 6 novembre 2010, une deuxième journée portes ouvertes est organisée sous le titre « L'islam à Genève, parlons-en. Dialoguer, c'est partager ».

« organisé » n'en demeure pas moins un impératif : « on ne peut pas construire une image sociale des musulmans de Suisse en l'absence des musulmans de Suisse »<sup>10</sup>.

### *II – 1. 3. Au Tessin, une union imaginée ?*

Entre 2004 et 2006, dans le canton du Tessin, un processus d'union se dessine avec la *Comunità Islamica nel Canton Ticino*, une association locale aux prétentions cantonales<sup>11</sup>. Depuis que son président a quitté la Suisse pour des raisons professionnelles, le projet cantonal n'est plus à l'ordre du jour. A priori, au yeux des différents protagonistes, le contexte tessinois ne nécessiterait ni une coordination des associations musulmanes à l'échelle cantonale, ni une politique spécifique du Bureau de l'intégration à l'intention des musulmans. La présence d'un musulman au sein de la Commission cantonale pour l'intégration suffirait à impliquer les musulmans dans des activités interculturelles ou à soutenir les initiatives qu'ils sont susceptibles de lancer. D'après le président de la Commission cantonale, l'obtention d'un cimetière s'est faite sans encombre. Quant aux « affaires de voile », aux questions liées à l'enseignement, elles se règlent au cas par cas : « Ça marche, quoi ! Ça ne fait pas l'objet de débat, pas de problème »<sup>12</sup>.

Que ressort-il de l'examen de ces dynamiques cantonales ? Il apparaît que le degré d'implication des acteurs interreligieux et des bureaux de l'intégration cantonaux constitue un facteur déterminant. Les variations observées d'un canton à l'autre sont liées aux modalités de gestion du religieux à l'échelle cantonale et aux grandes options en matière de « régulation » endossées par les autorités publiques. La politique bâloise assume la gestion du religieux et se caractérise par la pratique du dialogue interreligieux ; le Bureau de l'intégration dispose d'une coordinatrice des affaires religieuses au rôle décisif. Genève est un canton laïc et les questions relatives aux populations musulmanes sont appréhendées par le Bureau de l'intégration sous l'angle de l'associatif et de l'intégration. Au Tessin, la Commission cantonale pour l'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme veille à intégrer un responsable associatif musulman, mais n'adopte pas de politique spécifique concernant les musulmans dans le canton.

## **II – 2. Les associations nationales : entre coordination et concurrence**

A l'échelle nationale, trois types d'associations se profilent : des organisations centralisatrices soutiennent et contrôlent des associations turques, bosniaques ou albanaises ; deux faîtières s'efforcent de rassembler notamment les centrales et les unions cantonales ; des tribunes se constituent autour de définitions concurrentes de l'islam.

### *II – 2. 1. Des regroupements nationaux à visée centralisatrice*

Les organisations centrales visent à cimenter des associations locales (voire des fondations) autour de la « culture », d'une orientation politique ou religieuse du pays d'origine, participant ainsi au contrôle des pratiques et des représentations de l'islam de leurs membres. Turques, bosniaques, albanaises, ces associations centralisent des compétences administratives, offrent un soutien logistique et gèrent la venue d'imams ou d'enseignants de langue dans les limites du droit suisse\*. En partie, elles se rattachent sur un mode consulaire aux autorités publiques du pays d'origine. Cependant, dans le cas turc du moins, elles

---

<sup>10</sup> Membre du Bureau de l'intégration de Genève, entretien à Genève, octobre 2010.

<sup>11</sup> En tant qu'union cantonale, elle devient membre d'une faîtière nationale (FIDS) en 2006 ; statut qu'elle n'aurait pas perdu d'après le président de la FIDS (entretien téléphonique, mai 2010).

<sup>12</sup> Président de la Commission cantonale pour l'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme, entretien à Lugano, avril 2010.

incarnent des liens différenciés avec la terre natale, voire des clivages politiques ou religieux importés (voir supra et annexe) ; elles développent ainsi des conceptions concurrentielles quant à l'encadrement de l'immigration turque en Suisse, entre autres sur le plan religieux.

#### **Conditions de séjour en Suisse des imams de Turquie, de Bosnie, du Kosovo et de Macédoine**

La Directive 4 de l'Office fédéral des migrations comporte des procédures spécifiques pour le séjour des imams en Suisse.

« Imams de Turquie : Les ressortissants turcs, auxquels un mandat religieux officiel est confié, sont engagés et rémunérés par le Département turc pour les affaires religieuses. Ils doivent justifier d'une formation pédagogique, d'un diplôme universitaire en théologie et en culture religieuse. Les demandes d'autorisation de courte durée ou d'autorisation de séjour sont déposées par l'attaché aux affaires sociales du Consulat général de Turquie à Zurich, au nom des associations islamiques turques établies en Suisse. Ces demandes sont ensuite transmises à l'ODM conformément à l'art. 85 OASA. Le nombre d'imams turcs pouvant être admis dans le cadre de cette réglementation globale est limité à 20.

Imams de Bosnie et Herzégovine : La Communauté islamique de Bosnie-Herzégovine en Suisse a son siège à Zofingen (AG). Les imams sont titulaires d'un diplôme universitaire en théologie et doivent présenter un certificat de nomination signé par le Reis de Sarajevo, une attestation du « Hauptausschuss der Islamischen Gemeinschaft Schweiz AIGS/GOIZS », ainsi que de l'association locale, un contrat de travail et un curriculum vitae.

Imams du Kosovo et de Macédoine : La communauté islamique albanaise en Suisse a son siège à Zurich. Les imams sont titulaires d'un diplôme universitaire en théologie et doivent présenter un certificat de nomination signé par le Reis de Skopje ou de Pristina, une attestation de l'organisation faîtière à Zurich ainsi que de l'association locale, un contrat de travail et un curriculum vitae. »,

[http://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/rechtsgrundlagen/weisungen\\_und\\_kreisschreiben/weisung\\_en\\_auslaenderbereich/aufenthalt\\_mit\\_erwerbstaetigkeit/4-aufenthalt-mit-erwerb-f.pdf](http://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/rechtsgrundlagen/weisungen_und_kreisschreiben/weisung_en_auslaenderbereich/aufenthalt_mit_erwerbstaetigkeit/4-aufenthalt-mit-erwerb-f.pdf)

version du 01.07.10, consulté octobre 2010.

#### *II – 2. 2. Des faîtières en quête de « représentativité »*

La Coordination des organisations islamiques de Suisse (*Koordination Islamischer Organisationen Schweiz*, KIOS, 1989) et la Fédération des organisations islamiques de Suisse (*Föderation Islamischer Dachorganisationen Schweiz*, FIDS, 2006) aspirent à représenter l'islam à l'échelle nationale, en regroupant des unions cantonales et des organisations centrales.

Loin d'être portées par une base associative, les deux faîtières nationales relèvent d'initiatives individuelles par le haut. Leur coexistence ne repose ni sur des divergences dogmatiques, ni sur une division linguistique, mais reflète avant tout une rivalité entre leurs leaders lors de la constitution en 2006 du Conseil suisse des religions (CSR)<sup>13</sup>, qui finit par comporter deux « délégations » musulmanes. A nouveau, des éléments exogènes stimulent les tentatives de coordination.

Les discours des présidents ne présentent pas non plus de désaccord fondamental concernant leur manière d'envisager la vie associative musulmane en Suisse. Ils ont tout deux conscience de ne pas être « représentatif » de l'ensemble des musulmans de Suisse. A partir de là, ils construisent un discours projectif autour d'un idéal « démocratique » de la représentation des musulmans, en décalage par rapport aux réalités du terrain. Si certains acteurs locaux ont du mal à s'investir dans des sphères, à leurs yeux, éloignées de leur quotidien et de leurs centres de préoccupation, d'autres n'ont jamais entendu parler ni de la KIOS ni de la FIDS. Au final, l'engagement des leaders des KIOS et FIDS repose essentiellement sur un débat d'idées, mû par la nécessité de négocier une image de soi dans un contexte de stigmatisation de l'islam. Quant aux lieux et aux modalités concrètes de « représentation » et d'« organisation » des musulmans en Suisse, ils demeurent flous pour l'instant.

<sup>13</sup> L'un des objectifs de cet organisme national de dialogue interreligieux est de servir d'interlocuteur pour les autorités fédérales au sujet des questions de politique religieuse. <http://www.conseildesreligions.ch/>

### *II – 2. 3. Des tribunes en concurrence pour la définition de l'islam ?*

Les adhésions de membres à partir de différents lieux, l'aspiration à s'élever au-delà de frontières cantonales ou régionales font la dimension nationale de l'Association culturelle des femmes musulmanes de Suisse (1992), de la Ligue des musulmans de Suisse (1994), du Forum pour un islam progressiste (2004), de l'Association suisse des musulmans pour la laïcité (2006), ou du Conseil central islamique suisse (2009). Ces associations n'encadrent pas la pratique religieuse. Elles tendent à faire entendre des voix féminines, à promouvoir le dialogue, à valoriser la culture musulmane envisagée en termes de civilisation. Bien davantage, dans un contexte où l'enjeu central consiste à forger une image de l'islam, elles constituent des tribunes concurrentes pour la définition de l'islam et des musulmans en Suisse : les uns prônant une lecture littéraliste du Coran, les autres promouvant une image alternative de l'islam, « humanitaire », « laïque » ou « progressiste ». Dès lors, se caractérisent-elles par une forte personnalisation, leurs responsables occupant tour à tour les devants de la scène médiatique.

#### **Promouvoir une image alternative de l'islam**

En réaction aux images et aux discours dominants sur l'islam, se créent le Forum pour un islam progressiste (FIP) et l'Association suisse des musulmans pour la laïcité (ASML). L'objectif consiste à représenter la « majorité silencieuse » des musulmans : ceux dont on ne parle pas, ceux qui s'expriment si peu dans les médias, c'est à dire des musulmans plus ou moins croyants, plus ou moins pratiquants, qui ne se reconnaissent pas dans les stéréotypes qui circulent à propos de l'islam, qui ne se sentent pas non plus représentés par les porte-parole autoproclamés de l'islam. Selon le président de l'ASML, « on parle de nous, mais on parle de nous comme si on parlait d'autres gens. [...] Cette inadéquation entre l'image et la réalité vient du fait qu'on n'est pas visible » (entretien à Genève, novembre 2007). La mobilisation est ici mue par un sentiment d'appartenance. Partant du constat que les musulmans font l'objet de discriminations sans distinction, ces acteurs ressentent le besoin de « défendre l'image des musulmans, quel que soit leur degré de conviction et de pratique religieuse ».

## **III – LES FIGURES AU DEVANT DE LA SCENE : DES LOGIQUES DISTINCTIVES A GEOMETRIE VARIABLE**

### **III – 1. Une pluralité d'expériences individuelles.**

Au fondement des actions associatives autour de l'islam, se trouvent des femmes et des hommes qui, par delà leurs origines et leurs motivations, se distinguent en principe par des dispositions particulières. Socialement, ils constituent un panel hétérogène. Agés entre vingt et soixante ans, ils ont vu le jour en Suisse ou y vivent depuis au moins vingt ans, et sont en grande majorité suisses ou binationaux. Ils ont suivi un apprentissage, des études secondaires, voire universitaires. De même, leurs occupations couvrent un large éventail : ils sont ouvriers spécialisés, enseignants, cadres moyens ou supérieurs, chefs de petites ou moyennes entreprises, membres d'une profession libérale, étudiants, sans emploi, à la retraite, etc. Les uns ont vécu un déclassement en lien avec la migration, l'exil ou leur engagement public en Suisse. En revanche, d'autres ont emprunté une pente sociale ascendante. A travers leurs itinérances entre plusieurs univers, tous ont engrangé des compétences, des capitaux symboliques et sociaux qu'ils parviennent à valoriser et à reconvertir dans l'associatif en tant que présidents ou directeurs, bénévoles ou professionnalisés, fondateurs, élus ou héritiers de l'association de leur père.

Toutefois, leurs carrières associatives sont loin de connaître les mêmes développements. L'ensemble des responsables associatifs locaux ne deviennent pas des délégués dans les regroupements cantonaux ou nationaux, et encore moins des interlocuteurs dans la sphère publique. Chercher à perpétuer la culture et la religion du pays d'origine, à entretenir des liens

de sociabilité dans l'entre-soi nécessite du dévouement et une relative maîtrise des savoirs liés à la culture d'origine. Pour ce faire, nul besoin d'avoir de grandes qualifications scolaires ou un statut social élevé. Par contre, aspirer à représenter l'islam requiert des dispositions de médiateur culturel, de passeur qui maîtrise à la fois des connaissances juridiques, administratives, politiques, linguistiques ou oratoires relatives à la Suisse, et des savoirs en rapport avec la culture d'origine et/ou la religion musulmane. Aussi ceux qui se hissent à l'échelle cantonale et nationale tendent à être recrutés parmi les plus diplômés et à occuper des emplois qualifiés.

### **III – 2. Profils tendanciellement valorisés dans les espaces cantonaux.**

Les mécanismes de sélection des médiateurs culturels se dessinent de manière variable en fonction des configurations cantonales. A Bâle, l'implication des autorités publiques et des acteurs interreligieux produit un impact sur les modalités d'organisation au sein de la faïtière cantonale et par là même sur la distribution des rôles et des tâches en leur sein. A Genève, la nécessité de se positionner dans un débat public conflictuel valorise les dispositions de type militant. Alors qu'au Tessin les vellétés d'organisation cantonale sont avant tout individuelles.

#### *III – 2. 1. La Basler Muslim Kommission marquée par une spécification des rôles.*

A Bâle, la densité des interactions externes conduit la Basler Muslim Kommission à une spécialisation des rôles. A l'interne, ce processus se reflète dans le développement progressif, d'une part, de positions rattachées au comité (président, vice-président, secrétaire et, plus récemment, assesseur<sup>14</sup>) et, d'autre part, de fonctions de chargés de projets et de délégués en lien avec l'interreligieux (Forum Interreligieux, Zelt-Abraham, Table Ronde des religions).

Paradoxalement, ceux qui ont les carrières associatives les plus anciennes et qui disposent d'une base locale sont peu à peu marginalisés. C'est notamment le cas des assesseurs qui ont présidé des associations locales, avant d'occuper la position de président ou de vice-président de l'union cantonale dont ils sont membres depuis sa création en 1997. Ils ont effectué leur scolarisation et formation professionnelle dans leur pays d'origine et se sont installés en Suisse dans les années 1970. Leur trajectoire est parfois marquée par un déclassement professionnel ; ayant suivi une formation dans leur pays d'origine, ils se retrouvent ouvriers en Suisse.

De nouveaux profils sont valorisés, ceux des chargés de projet et des délégués à l'interreligieux. A partir de 2004, ils sont désignés par le comité pour leurs compétences spécifiques afin de mener à bien des projets dans le domaine interreligieux. Leurs carrières associatives sont plus courtes, ils n'ont pas présidé d'association locale auparavant. Ils se distinguent toutefois par le fait d'avoir effectué l'essentiel de leurs études en Suisse. Leur trajectoire sociale est plutôt ascendante. Que ce soit grâce à des hautes études ou à un statut d'entrepreneur ou de commerçant, leur position socio-économique dépasse celle de leurs parents.

La concurrence entre les deux cohortes se dessine autour des compétences à privilégier dans un processus de représentation : capital culturel et religieux acquis dans les pays d'origine pour les plus anciens ; maîtrise linguistique de l'allemand, dispositions oratoires et implicitement socialisation scolaire dans le pays d'accueil pour les plus jeunes. Ainsi les premiers insistent plutôt sur des normes de comportement et des valeurs qui font le « bon musulman », tandis que les seconds soulignent la nécessité de « savoir parler avec un évêque,

---

<sup>14</sup> Selon les statuts, les assesseurs jouent un rôle de conseillers du comité et à ce titre « peuvent être assignés à des tâches spécifiques dans le cadre des activités des groupes de travail » (art.12, al.2).

un diplômé »<sup>15</sup>. Quant à la coordinatrice pour les affaires religieuses, elle est à la recherche d'interlocuteurs articulant connaissances religieuses et aisance linguistique, « théologiquement formés ou qui ont d'autres formations, qui peuvent parler, qui osent parler »<sup>16</sup>.

L'exemple du recrutement différencié des acteurs de la BMK montre les effets de la convocation des musulmans dans les sphères interreligieuses et étatiques. Ceux qui disposent d'une assise associative locale sont progressivement écartés au profit de ceux qui sont en quelque sorte sélectionnés « par le haut » en vertu de dispositions et de compétences, davantage en affinité avec la configuration du débat à l'échelle cantonale.

### *III – 2. 2. Au sein de l'UOMG, d'un pôle de compétences à l'autre.*

Contrairement au cas de la BMK, les modalités de sélection des responsables de l'UOMG ne se dessinent pas en interaction avec les impératifs d'une politique religieuse cantonale. Dans un espace associatif où la plupart des responsables, même au niveau local, sont diplômés et occupent des emplois qualifiés d'imams, de cadres, d'enseignants, ou exercent des professions libérales, la concurrence se joue davantage autour des expériences et des bases associatives accumulées, des dispositions militantes acquises à l'occasion d'autres engagements.

L'initiative à l'origine de l'UOMG est féminine et « innovante ». Les femmes les plus investies sont suisses, converties, universitaire ou enseignante. Par sa famille, l'une a fréquenté des milieux syndicaux. Ensemble, elles amènent le Collectif à participer au défilé de la fête du travail, le premier mai, afin de revendiquer le droit au travail des femmes musulmanes voilées. Soucieuses de faire « le pont entre les musulmans et la société suisse », elles introduisent des représentations, une terminologie (par exemple, « participation citoyenne musulmane ») et des pratiques (« ateliers », « journée de formation ») qu'elles qualifient de « nouvelles » chez les musulmans.

Dans un deuxième temps, les acteurs rattachés aux associations plus centrées sur les pratiques culturelles prennent les choses en main. A ce stade, les personnes qui conduisent la procédure d'établissement des statuts bénéficient d'une plus ancienne expérience de l'associatif musulman, ils occupent des postes à responsabilité dans les lieux de l'islam les plus fréquentés à Genève. Médiatisés en qualité de responsables de la nouvelle union cantonale, ils sont un salarié de la Fondation de la mosquée depuis plus de vingt ans, qui directeur du Centre islamique depuis une dizaine d'années et docteur en lettres de l'Université de Genève. Dans tous les cas, il s'agit d'intellectuels diplômés du supérieur.

Avec la campagne de la votation contre la construction de minarets, la disponibilité pour un engagement, cette fois plus politique, semble manquer au sein de l'union. Les femmes du Collectif sont appelées à la rescousse et l'une d'entre elles est élue vice-présidente. Des éléments conjoncturels imposent donc une telle réorientation : compétences religieuses, expérience et implantation associatives passent au second plan face aux dispositions militantes nécessaires au positionnement de l'union dans un débat conflictuel, dans lequel l'islam est construit en tant que problème public.

### *III – 2. 3. L'incertaine union des associations musulmanes du Tessin au regard de la personnalisation du leadership*

Le cas tessinois illustre quant à lui l'impact de la personnalisation du leadership. L'idée d'une union cantonale au Tessin est tributaire d'une initiative individuelle volatile, celle d'un Suisse d'origine égyptienne. Ce personnage multipositionné a été élu – et réélu – conseiller communal à Chiasso, et membre de la Commission cantonale pour l'intégration des étrangers

<sup>15</sup> Membre du comité de la BMK, entretien à Bâle, février 2010.

<sup>16</sup> Coordinatrice pour les affaires religieuses, entretien à Bâle, janvier 2010.

et la lutte contre le racisme. Il entretenait des relations avec différentes personnalités politiques et musulmanes en Suisse – dont le président de la FIDS. Ses multiples engagements se nourrissaient les uns les autres, lui procurant une position en surplomb par rapport au paysage associatif du canton. Depuis son départ pour des raisons professionnelles, le projet cantonal s'est évaporé. En l'absence d'aiguillons externes ou d'insertion dans des réseaux traversant les frontières cantonales, les autres acteurs associatifs musulmans du Tessin ne se sont pas aventurés au-delà de la sphère locale.

D'une configuration cantonale à l'autre, des profils s'imposent en lien étroit avec les injonctions externes, qu'elles soient d'ordre institutionnel ou conjoncturel. La combinaison gagnante articule aptitude à assumer le rôle de médiateur culturel et dispositions tribuniennes. Il importe de souligner enfin que ce processus de représentation est loin d'emprunter un circuit ascendant, qui reposerait sur une base associative locale.

### **III – 3. L'émergence d'acteurs sur la scène nationale ?**

A l'échelle nationale, la visibilité des acteurs musulmans passe au travers du tamis médiatique. Les carnets d'adresse des journalistes privilégient des caractéristiques qui ne sont pas partagées par l'ensemble des responsables associatifs nationaux en coprésence : compétences linguistiques, virulence oratoire, charisme, prises de positions polémiques, etc. En configurant l'objet et la nature des débats, mais surtout en ouvrant des tribunes à certains acteurs musulmans et pas à d'autres, les médias contribuent à l'édification de hiérarchies, de collaborations ou de concurrences entre différentes personnalités musulmanes.

Pendant les affaires de voile, la présidente de l'Association culturelle des femmes musulmanes de Suisse, une biochimiste qui a grandi en France, a incarné la voix musulmane féminine. Début 2010, deux acteurs aux antipodes sont projetés au devant de la scène médiatique : le président du Conseil central islamique, suisse converti qui prône une interprétation littéraliste du Coran, d'une part, la présidente du Forum pour un islam progressiste, une enseignante formée dans la communication, qui préconise un islam « alternatif », d'autre part. L'un et l'autre ont pour point commun de maîtriser l'allemand autant que le français.

En revanche, la visibilité des présidents des faîtières nationales KIOS et FIDS peine à traverser les frontières linguistiques. A partir d'un engagement autour de l'islam dans leur région à Berne et à St Gall, puis dans leur association nationale, ils sont loin d'être en désaccord sur le fond. Ils ont tous deux une formation universitaire et une longue expérience de la Suisse. Leur trajectoire est différente, mais leur position sociale en Suisse est similaire. L'un, issu d'une famille de diplomates, arrive d'Iran dans les années 1960 pour poursuivre ses études. Il enseigne la sociologie à l'Université. L'autre, un médecin originaire de Jérusalem et issu d'une famille de petits commerçants, arrive en Suisse en 1969 après avoir poursuivi des études en Autriche. En dépit de leurs investissements, leur prétention à une représentation nationale est largement handicapée par le fait qu'ils ne parlent ni français, ni italien.

Pour se positionner à une échelle nationale, la maîtrise de plusieurs langues nationales constitue un atout de taille. Mais, la voix des leaders porte rarement au-delà des frontières linguistiques, du fait même de l'absence de médias disposant d'un rayonnement national.

### **III – 4. La Confédération à la recherche d'interlocuteurs**

Au moment du dépôt de l'initiative contre la construction de minarets, les présidents des KIOS et FIDS ainsi qu'un responsable local romand doté d'une longue expérience de l'associatif et d'une certaine visibilité médiatique ont spontanément manifesté leur volonté de

rencontrer les autorités à Berne. Suite à cette première démarche et au résultat du vote, ce sont les autorités qui décident d'organiser, dans le cadre d'une collaboration entre départements<sup>17</sup>, des réunions ayant pour objectif de mener une réflexion autour de la question de l'islam en Suisse. Ce serait un début de réponse au message qui aurait été adressé par les citoyens au gouvernement à l'issue du vote<sup>18</sup>.

Désormais en quête d'un interlocuteur collectif, l'Administration fédérale coopte les participants à ces réunions sur la base des compétences individuelles qu'elle leur reconnaît et de leur visibilité médiatique (sans pour autant convier tous les interlocuteurs prisés par les médias). Bon nombre de responsables d'associations à caractère national, d'organisations centrales et cantonales sont laissés à l'écart de ce processus.

Le « groupe de discussion » constitue désormais un interlocuteur *ad hoc*. Il n'est formellement ni un groupe de pression, ni une commission d'experts. Il ne bénéficie pas non plus de légitimité du point de vue des musulmans de manière générale ou des musulmans organisés dans des associations au niveau local, cantonal ou national, qu'il serait censé représenter. L'Administration fédérale serait-elle en train de produire des « représentants » sans représentativité ? En réaction à ce processus impulsé par le haut, les deux organisations faïtières nationales tentent de se constituer en une « Umma Suisse »<sup>19</sup>, en vue d'obtenir la reconnaissance en tant qu'institution de droit public.

Reste à savoir ce qu'il adviendra de telles initiatives. En vertu de la Constitution fédérale (art.72 al.1), la gestion du religieux est une compétence cantonale. L'organisation des groupes de travail fait, en quelque sorte, glisser l'historique compétence cantonale au niveau fédéral. A l'issue des travaux entrepris, la Confédération pourra-t-elle aller au-delà de la formulation de points de vue, voire de recommandations adressées aux cantons ?

## CONCLUSION

*« S'organiser, c'est une chose naturelle. Et d'un autre côté, c'est un signe d'intégration. C'est la volonté de vivre dans cette société avec les méthodes déjà là. La situation juridique donne la possibilité de s'organiser, soit sous forme d'association, soit de fondation, soit de club sportif. Donc, le contexte encourage à s'organiser. En plus de tout ça, il y a un défi. Les autorités disent : "voilà, vous n'étiez pas organisés" ou "on ne sait pas qui parle". C'est aussi un argument qui nous pousse vers l'organisation et vers une meilleure organisation pour bien travailler, pour bien participer activement et d'une façon civilisée à notre société. »*

(Président associatif)

L'hypothèse principale formulée par cette étude est l'émergence d'un « islam de Suisse ». Au final que faut-il entendre par là ? La question qui se pose ici n'est ni dogmatique ni théologique, elle est abordée sous l'angle de l'organisation des musulmans en Suisse et de leurs activités associatives. De ce point de vue, la construction d'un islam de Suisse est en

---

<sup>17</sup> L'Office fédéral de la justice, l'Office fédéral des migrations et le Département fédéral des affaires étrangères

<sup>18</sup> Le Conseil fédéral ayant recommandé de rejeter l'initiative, le soir de la votation au Journal télévisé de 19h30 sur la Télévision suisse romande, la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey se déclare « déçue », elle interprète le résultat « comme un vote de replis, une défense par rapport à ce qui vient de l'extérieur, une crainte par rapport au fondamentalisme », pour elle « c'est une expression générale de crainte adressée au Gouvernement on nous dit : Attention ! ».

<http://www.tsr.ch/video/info/journal-19h30/#id=1471964;nav=info/journal19h30/?year=2009&month=11&day=29>, consulté octobre 2010.

<sup>19</sup> Selon l'article de Victor Fingal, « Deux associations veulent faire de l'islam une religion suisse à part entière », 13 mars 2011, *Le Matin*, les présidents de la KIOS et de la FOIS se seraient entendus sur un « projet fédérateur » visant à « faire de l'islam une religion suisse à part entière ».

marche. Les représentations et pratiques des acteurs musulmans s'inscrivent pleinement dans les registres juridiques et pratiques de l'action associative telle qu'elle se configure en Suisse.

Cette organisation se produit dans un double mouvement proactif et réactif. Sur le plan local, les associations se constituent dans l'entre-soi dans un mouvement proactif autour des besoins identifiés par leurs fondateurs et membres actifs. Au niveau cantonal, la création d'unions se dessine plutôt dans un mouvement réactif, en lien avec les politiques d'intégration et de gestion du religieux des cantons, mais aussi en interaction avec la construction de l'islam en tant que problème public. A l'échelle nationale, les organisations s'inscrivent également dans des dynamiques réactives, tout en offrant des tribunes de représentation laissant place à une forte personnalisation.

Les initiatives fédératives visant la représentation de l'islam en Suisse sont loin d'émerger d'une demande formulée par la base. Se coordonner ne constitue pas une priorité pour les associations locales focalisées sur l'entre-soi. De ce fait, la création des unions cantonales et nationales résulte pour l'essentiel de la construction de l'islam comme problème public, de sa mise sur agenda par des acteurs étatiques et interreligieux. Une telle situation n'a rien de paradoxal. La population musulmane de Suisse ne constitue pas une « communauté ». A priori, toutes sortes de facteurs entravent l'émergence d'une identité commune et par là même d'une représentation des « musulmans de Suisse » : multiplicité des origines nationales, variation du degré d'ancrage dans la société helvétique, pluralité des profils socio-économiques et culturels, rapports au religieux différenciés, etc. Si cette diversité s'épanouit sans peine à l'échelle de l'action associative locale, les tentatives de son dépassement ne peuvent être impulsées que de l'extérieur. C'est en effet la stigmatisation de l'islam et des musulmans qui favorise la construction progressive d'une identité « musulmans de Suisse », d'une part, et l'émergence d'un besoin de « représentation » de l'islam ne serait-ce que par le haut, d'autre part.

En définitive, en dépit du discours naturalisé sur le « manque d'organisation » des musulmans, le processus d'organisation est bien réel ; le foisonnement associatif fait preuve d'une grande vivacité. Or à l'heure où des interlocuteurs sont recherchés, celui-ci est finalement peu pris en compte. Mais qu'est-il exactement attendu comme forme organisationnelle ? Tour à tour les modèles des églises catholique ou protestante sont invoqués par les protagonistes acculturés aux organisations religieuses en Suisse ou qui semblent avoir du mal à concevoir le religieux en dehors de ces modèles.

Dans les faits, les dynamiques en gestation laissent transparaître un processus d'endogénéisation de l'islam en Suisse. A un premier niveau, s'observe un phénomène similaire à ce qui se produit dans d'autres pays d'Europe. Le temps de la délégation plus ou moins tacite de la gestion de l'islam et des « populations immigrées » aux pays d'origine serait en cours de dépassement. Les autorités cantonales s'impliquent davantage, quoique leurs investissements soient tâtonnants, inégaux et étroitement liés à leur conception de la (non)régulation religieuse. Par delà la répartition des compétences, l'Administration fédérale inscrit la gestion de l'islam sur son agenda. A un deuxième niveau, la pluralité des voix musulmanes dans la sphère publique incarne l'helvétisation du débat sur l'islam, plutôt qu'une « absence d'organisation ». Dans la diversité, elles s'élèvent en réaction aux images publiques qui stigmatisent leur religion. Derrière la cacophonie, se révèle le processus de démocratisation de l'islam en Suisse. Quand les tutelles se desserrent, l'accès à la citoyenneté passe par le débat contradictoire sur : « qui sommes-nous ? », « que voulons-nous ? », « comment vivons-nous le fait d'être des musulmans ici et maintenant ? ». Si ces débats se font des échos plus ou moins lointains de ceux qui agitent les musulmans d'autres contrées, ils n'en demeurent pas moins coproduits par les acteurs non musulmans, individuels et collectifs, qui se saisissent de la question de l'islam en Suisse.

## BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

Amiriaux Valérie, 2001, *Acteurs de l'islam entre Allemagne et Turquie, parcours militants et expériences religieuses*, Paris, L'Harmattan.

Amiriaux Valérie, Jonker Gerdien (eds.), 2006, *Politics of Visibility. Young Muslims in European Public Spaces*, Bielefeld, Transcript Verlag.

Bougarel Xavier, Clayer Nathalie (dir.), 2001, *Le nouvel islam balkanique : les musulmans acteurs du post-communisme (1990-2000)*, Paris, Maisonneuve & Larose.

Burgat François, 2006, « Les mobilisations politiques à référent islamique », dans Elizabeth Picard (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, pp. 79-99.

Césari Jocelyne, 1994, *Etre musulman en France, associations, militants et mosquées*, Paris / Aix-en-Provence, Karthala / IREMAM.

Césari Jocelyne, McLoughlin Seán (dir.), 2005, *European Muslims and the Secular State*, Aldershot, Ashgate.

Eickelman Dale F., Piscatori James P., 1996, *Muslim Politics*, Princeton, Princeton University Press.

Galembert (de) Claire, 2003-2004, « La gestion publique de l'islam en France et en Allemagne. De l'improvisation de pratiques in situ à l'amorce d'un processus de régulation nationale », *La revue internationale et stratégique*, n° 52, pp. 67-78.

Haenni Patrick, Lathion Stéphane (dir.), 2009, *Les minarets de la discorde*, Religioscope, Infolio.

Laurens Henry, 2000, *L'Orient arabe. Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Armand Colin.

Mahnig Hans (dir.), 2005, *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*, Zurich, Seismo.

Maréchal Brigitte, Allievi Stefano, Dassetto Felice, Nielsen Jorgen, 2003, *Muslims in the Enlarged Europe. Religion and Society*, Leiden-Boston, Brill.

Schneuwly Purdie Mallory, Gianni Matteor, Jenny Magali et al., 2009, *Musulmans d'aujourd'hui. Identités plurielles en Suisse*, Genève, Les Editions Labor et Fides.